



MAI 01 2013
MAY

L'honorable Sénatrice Mobina Jaffer
Présidente, Comité sénatorial permanent des droits de la personne
Sénat du Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0A4

Madame la Sénatrice,

Au nom du gouvernement du Canada, j'ai le privilège de vous fournir la réponse suivante aux recommandations du neuvième rapport du Comité sénatorial permanent des droits de la personne, « La cyberintimidation, ça blesse : respect des droits à l'ère numérique ».

Je tiens tout d'abord à féliciter le Comité sénatorial de son travail ardu et de ses efforts. Vous avez consacré des mois à l'étude attentive de ce sujet et avez entendu de la bouche des experts témoins, et des jeunes mêmes, à quel point la question de la cyberintimidation est troublante, et à quel point le phénomène est répandu. Votre rapport illumine les nombreuses facettes de ce problème complexe, tout en soulignant les obligations internationales incombant au Canada lorsqu'il s'agit de protéger les droits de nos enfants et de nos jeunes afin qu'ils soient à l'abri des dommages physiques et mentaux.

Notre gouvernement est fermement résolu à assurer la sécurité, la santé et le bien-être de nos citoyens les plus vulnérables; la prévention de la délinquance et de la victimisation est donc pour nous une priorité. Nous savons que la cyberintimidation prend habituellement racine dans l'intimidation traditionnelle dans la cour d'école, et que les deux phénomènes sont associés à divers comportements antisociaux qui contribuent à la délinquance et à la violence. De plus, étant donné que la cyberintimidation et l'intimidation sont des formes de violence et de préjudice contre les enfants et les jeunes et qu'elles ont des effets persistants, elles préoccupent grandement notre gouvernement. Comme l'a dit notre premier ministre récemment, ce à quoi nous avons affaire dans certains de ces cas, ce sont simplement des crimes. Ce sont des crimes commis par des jeunes, ce sont des crimes violents, ce sont des crimes sexuels, et ce sont souvent des crimes informatiques.

.../2

En tant que centre d'expertise au sein du gouvernement fédéral, le Centre national de prévention du crime (CNPC) de Sécurité publique Canada appuie des interventions visant à empêcher les jeunes à risque de tomber dans la délinquance, par la promotion d'approches fondées sur des données probantes, ainsi que par l'acquisition et la diffusion de connaissances orientées vers la pratique en matière de prévention du crime. Depuis 2007, le CNPC a financé quelque 30 projets mettant l'accent sur la violence et l'intimidation chez les jeunes. L'intimidation a d'ailleurs récemment été désignée comme l'une des priorités du CNPC pour l'appel de propositions de 2012 du Fonds d'action en prévention du crime. En outre, la stratégie progressive du CNPC pour prévenir la criminalité comprend un cadre qui fournit des résultats mesurables pour les Canadiens et Canadiennes par son côté novateur, sa souplesse et sa capacité d'adaptation; le CNPC se tient continuellement au fait des priorités émergentes du gouvernement et les intègre à ses activités, il est à l'écoute des besoins, des capacités et des attentes des collectivités de partout au pays, et il met à l'essai les pratiques exemplaires internationales dans le contexte canadien. Sa participation à toutes ces activités signifie que le CNPC est extrêmement bien placé pour contribuer à réduire les facteurs sous-tendant les comportements antisociaux comme la cyberintimidation et l'intimidation. De plus, ses partenariats solides avec les intervenants clés et ses nombreux investissements civiques reflètent l'approche voyant la participation de l'ensemble de la collectivité soutenue par le Comité.

Les activités de prévention du crime du CNPC sont complétées par d'autres initiatives fédérales. Les activités d'éducation, de sensibilisation et d'acquisition de connaissances sont des composantes essentielles de la prévention de la cyberintimidation et de l'intimidation. Par conséquent, la recherche de l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) sur la prévalence de l'intimidation et de la cyberintimidation, les différences entre les sexes, ainsi que les résultats sur la santé et la société qui s'y rattachent, permet au gouvernement de surveiller la santé et la sécurité de nos enfants et de nos jeunes. La Gendarmerie royale du Canada (GRC) et Justice Canada (JC) prennent part à des activités d'éducation du public, et ils travaillent avec les provinces et territoires en vue de faire connaître les enjeux liés à l'intimidation et à la cyberintimidation dans les collectivités et les écoles, auprès des parents et des jeunes, et ce, afin de mieux veiller à ce que nos enfants et nos jeunes disposent des outils nécessaires pour s'empêcher de devenir des victimes.

Nous devons aussi nous préparer à prendre des mesures, s'il y a lieu, afin d'envoyer le message clair que les menaces de violence et de préjudice à l'endroit de nos enfants et de nos jeunes ne seront pas tolérées. De nombreuses infractions du *Code criminel* couvrent déjà les mesures visant à lutter contre les crimes graves liées à l'intimidation et à la cyberintimidation, notamment la pornographie juvénile (article 163.1), le harcèlement criminel (article 264), l'incitation publique à la haine (article 319), l'extorsion (article 346) et l'intimidation (article 423(1)). Le gouvernement continuera de travailler avec les provinces et territoires afin de vérifier s'il reste des lacunes dans le *Code criminel*. Nous avons déjà rencontré les ministres provinciaux et territoriaux de la Justice et de la Sécurité publique dans le cadre d'une table ronde du Groupe de travail à Regina pour connaître leurs préoccupations et continuer d'aborder les problèmes et de trouver des solutions à la cyberintimidation.

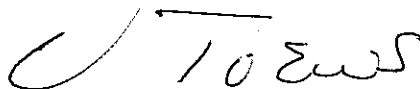
Comme l'indique l'annexe A de la présente lettre, notre plan d'action actuel reflète l'approche voyant la participation de l'ensemble de la collectivité proposée par le Comité, qui réclame que le gouvernement mobilise les jeunes, les parents, les écoles, les sociétés, les universitaires, les organismes communautaires, ainsi que les provinces et territoires, afin de prévenir et de décourager la cyberintimidation et l'intimidation. Toute stratégie coordonnée est de nature diversifiée et souple, et elle doit, à la base, rassembler tous les ordres de gouvernement et le public pour qu'ils s'attaquent ensemble à ces questions. Comme vous le verrez, le gouvernement a déjà pris des mesures pour combattre la cyberintimidation et l'intimidation, et certaines de nos activités vous seront sans doute familières, vu qu'elles ont fait l'objet de discussions durant les audiences du Comité. Fort de ses succès et de ses leçons retenues, le gouvernement continuera de consacrer des efforts à la lutte contre ces problèmes, tout en tenant compte des recommandations du Comité.

Étant donné que les mesures de lutte contre la cyberintimidation et l'intimidation comprennent le soutien de relations saines et la prévention du comportement antisocial, elles doivent être multisectorielles et englober l'éducation, la santé, la sécurité publique et la justice. Par conséquent, nous continuerons de favoriser l'établissement de partenariats fédéraux-provinciaux-territoriaux, et prendrons appui sur une approche fédérale coordonnée. Pour nous attaquer à ces questions, il est essentiel de travailler en étroite collaboration avec nos homologues provinciaux et territoriaux, ainsi que de renforcer les liens et le dialogue entre les divers domaines de l'éducation, de la santé, de la sécurité publique et de la justice. En outre, nous poursuivrons les discussions avec d'autres intervenants cruciaux, notamment les enfants, les jeunes et les partenaires de l'industrie.

Nous croyons que grâce à ces mesures existantes et améliorées, le gouvernement protégera les jeunes du Canada contre la menace de la cyberintimidation, en plus d'instaurer un sentiment de « citoyenneté numérique », de responsabilité et de pouvoir. Notre but ultime consiste à assurer la sécurité des collectivités en favorisant le développement sain et prosocial de nos jeunes citoyens, tout en faisant preuve de vigilance pour prévenir la victimisation à leur endroit. Nous continuons également à nous attaquer aux crimes commis par des jeunes et aux crimes violents, afin de nous assurer que divers comportements antisociaux font l'objet d'interventions efficaces et sont ultimement découragés.

Je remercie une fois de plus le Comité de son engagement inlassable envers cette question, et de sa persévérance diligente pour ce qui est non seulement de réduire les répercussions graves de la cyberintimidation sur nos enfants et nos jeunes, mais aussi d'encourager la sensibilisation sociale, la responsabilité et le respect des droits de la personne.

Veillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Vic Toews', with a stylized flourish at the end.

Vic Toews, c.p., c.r., député

Pièce jointe : (1)

ACTIVITÉS DU GOUVERNEMENT VISANT À COMBATTRE LA CYBERINTIMIDATION ET L'INTIMIDATION

1. PRÉVENTION *(de pair avec les recommandations 1, 2, 3, 4 et 5)*

La prévention constitue une stratégie à plusieurs volets qui combine des activités d'éducation et de sensibilisation, des initiatives de prévention ciblée ainsi que l'application et la répression. Le gouvernement fait appel à cette approche équilibrée pour s'attaquer au problème de la cyberintimidation et de l'intimidation : il répond aux besoins de la population générale, tout en offrant davantage de soutien et d'intervention lorsque les problèmes s'aggravent.

(a) Éducation/sensibilisation

Les activités d'éducation du public sont menées auprès de la population générale dans le but de faire connaître certains comportements destructeurs en vue de les prévenir.

Santé Canada, en collaboration avec Sécurité publique Canada (SP) et par l'entremise des plateformes Web et des médias sociaux Canadiens en santé et *Healthy Canadians*, entreprend des activités de sensibilisation du public sur les questions de santé, notamment l'intimidation et la cyberintimidation. En février 2013, des articles visant à faire connaître davantage l'enjeu de l'intimidation publiés sur les pages Facebook[®] de Canadiens en santé et de *Healthy Canadians* ont été vus par plus de 500 000 personnes et partagés plus de 6 500 fois.

La Gendarmerie royale du Canada (GRC) est au premier plan d'une gamme impressionnante d'activités d'éducation et de sensibilisation s'adressant principalement aux enfants et aux jeunes. En 2009, en collaboration avec d'autres services de police, elle a mis sur pied le Programme national des policiers éducateurs, qui donne une formation aux policiers éducateurs œuvrant sur le terrain au sujet des connaissances et des compétences actuellement requises pour appuyer les activités et les initiatives efficaces auprès des jeunes. La GRC communique les ressources et les pratiques exemplaires de son programme par l'entremise du Centre de ressources pour les jeunes (CRJ). Le CRJ offre aux policiers travaillant dans plus de 5 000 écoles partout au pays des plans de cours sur la cyberintimidation, pour enseigner aux jeunes comment reconnaître, combattre et prévenir la cyberintimidation.

ANNEXE A

En collaboration avec le réseau PREVNet (La Promotion des Relations et l'Élimination de la Violence) (un réseau national d'organismes servant les jeunes et de chercheurs canadiens), la Rock Solid Foundation (un groupe de prévention du crime sans but lucratif à Victoria, en C.-B.) et des chercheurs de l'Université de Victoria, la GRC a lancé un projet pilote de DIRE (Demander de l'aide, Ignorer, Reculer et En parler) en 2011. DIRE est un programme de prévention de la victimisation et de l'intimidation fondé sur des données probantes qui comprend la formation de policiers sur les moyens de comprendre et de prévenir l'intimidation chez les enfants de l'école élémentaire. Durant l'étape pilote, des policiers de la GRC en poste dans des collectivités rurales et éloignées de six provinces ont reçu une formation sur le programme DIRE, et ils ont obtenu la participation de 14 écoles et de quelque 1 300 jeunes aux activités du programme. Depuis, le programme DIRE s'est agrandi : il reçoit maintenant le soutien de la GRC dans 50 écoles et a été mis en œuvre auprès de plus de 8 800 élèves. En outre, l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) offre un financement par l'entremise de la Stratégie d'innovation, lequel permet d'étudier l'efficacité du programme DIRE pour prévenir la victimisation par les pairs et accroître les comportements prosociaux chez les enfants de l'école élémentaire, et de soutenir la mise en œuvre à grande échelle du programme DIRE dans les écoles élémentaires et intermédiaires du Canada.

Par ailleurs, la GRC collabore avec des partenaires communautaires pour mettre en œuvre des initiatives locales de lutte contre l'intimidation. Par exemple, la GRC d'Antigonish et le Département des services sportifs et récréatifs de l'Université St. Francis Xavier ont conjointement mis sur pied le programme *X-Out Bullying*, qui envoie des équipes de policiers de la GRC et d'athlètes universitaires donner des exposés et des séances de remue-méninges sur l'intimidation auprès des jeunes. La GRC d'Antigonish a aussi établi un partenariat avec le service local d'Échec au crime pour lancer un programme de lutte contre l'intimidation dirigé par les jeunes nommé *Eliminating Victimization Action Committee* (EVAC). Dans le cadre de ce programme, mis en œuvre dans une école secondaire locale, le numéro d'Échec au crime avait été imprimé sur la carte étudiante de chaque élève, ce qui facilitait le signalement lorsque les élèves étaient victimes ou témoins d'intimidation.

À l'extérieur du milieu scolaire, la GRC administre le site Web CHOIX.org, un programme Web par les jeunes pour les jeunes qui offre des ressources aux jeunes, aux parents et aux éducateurs sur des questions telles que l'intimidation et la cyberintimidation. Il contient des fiches sur la sensibilisation à la cyberintimidation, un jeu interactif de lutte contre la cyberintimidation et des blogues rédigés par des jeunes. En plus de cette ressource sur le Web, la GRC fait appel aux médias sociaux comme mécanisme d'approche. Durant une campagne de sensibilisation d'une semaine en

novembre 2011, elle a affiché sur Facebook[®] et Twitter[®] de l'information sur l'intimidation, les moyens de composer avec l'intimidation, les mythes liés à l'intimidation et les initiatives dirigées par les jeunes qui visent à réduire l'intimidation. Cette campagne dans les médias sociaux a été relancée en 2012 dans le cadre de la Semaine de la sensibilisation à l'intimidation. À l'aide d'un moyen plus traditionnel, les Services nationaux de la prévention du crime et le Carrousel de la GRC ont produit une carte de collection contre la cyberintimidation en 2011, qu'ils ont distribuée aux spectacles du Carrousel partout au Canada. La distribution de la carte se poursuivra durant la tournée du Carrousel de 2013.

La prévention de la cyberintimidation se rattache au concept de l'éducation du public sur la sécurité en ligne. Lancée en octobre 2011 et financée par SP, « Pensez cybersécurité » est une campagne de sensibilisation du public nationale et pluriannuelle visant à renseigner les Canadiens et Canadiennes au sujet de la sécurité sur Internet et des mesures simples qu'ils peuvent prendre pour se protéger en ligne. La campagne rassemble tous les ordres de gouvernement, les secteurs public et privé et la communauté internationale afin d'assurer la sécurité des Canadiens et des Canadiennes en ligne. Elle inclut aussi des messages et des efforts d'approche limités liés à la sécurité en ligne des enfants. Grâce à un site Web propre à la campagne (pensezcybersecurite.gc.ca), à la présence des médias sociaux ainsi qu'à d'autres efforts de communication et d'approche, le gouvernement du Canada cherche à faire mieux connaître les menaces en ligne et à faire de la cybersécurité et de la sécurité en général une partie intégrante de la vie quotidienne au même titre qu'Internet.

Le site Cyberaide.ca est un autre outil de sensibilisation financé par SP qui a été créé dans le cadre de la Stratégie nationale pour la protection des enfants contre l'exploitation sexuelle sur Internet du gouvernement. Il est administré par le Centre canadien de protection de l'enfance, un organisme caritatif qui se concentre sur la sécurité personnelle des enfants, en particulier la réduction de la victimisation des enfants. Le site Web inclut toute une gamme d'outils interactifs et de documents éducatifs pour les parents, les éducateurs et les jeunes, lesquels peuvent contribuer à prévenir certaines formes de cyberintimidation par la promotion de la navigation sécuritaire sur Internet et de l'utilisation saine des technologies de l'information et des communications (TIC). En particulier, de nouveaux outils ont été élaborés pour composer avec le phénomène croissant de l'autoexploitation juvénile, qui se rattache à la cyberintimidation et qui consiste à distribuer ou à utiliser des images autoproduites dans le but d'exploiter ou d'intimider.

ANNEXE A

En plus de sensibiliser les enfants et les jeunes à l'autoexploitation juvénile, les parents et les écoles peuvent se servir d'un nouveau guide de ressources intitulé « Faire face à l'autoexploitation juvénile : stratégies d'intervention et de prévention pour les écoles et les familles ». Ce guide a été créé en consultation avec des éducateurs, des agents d'application de la loi, des procureurs de la Couronne, des experts sur le développement de l'enfant et des psychologues, et il vise à renseigner le personnel scolaire et les familles sur la question de l'autoexploitation juvénile. Le guide contient de l'information sur les méthodes proactives pour prévenir l'autoexploitation juvénile, donne des conseils sur les moyens de minimiser tout impact négatif sur les jeunes en cas d'incident, et renseigne les jeunes sur les ramifications pénales pouvant découler de ce type d'activité. Le but consiste à distribuer ce guide de ressources partout au Canada, dans toutes les écoles intermédiaires et secondaires, ainsi qu'aux policiers en poste dans les écoles, aux unités de lutte contre l'exploitation des enfants et aux procureurs de la Couronne.

(b) Prévention ciblée

Les initiatives de prévention ciblée visent les enfants et les jeunes susceptibles de commettre des actes de cyberintimidation et d'intimidation. La recherche a toujours montré que les programmes d'intervention précoce pouvaient interrompre avec succès les facteurs associés à l'adoption et au maintien de comportements antisociaux. Par conséquent, le Centre national de prévention du crime (CNPC), qui fait partie de SP, verse un financement pour une période déterminée aux collectivités afin qu'elles réalisent des interventions de prévention du crime auprès des enfants et des jeunes à risque élevé. En étroite collaboration avec les partenaires et intervenants provinciaux et territoriaux, notamment les organismes d'application de la loi, les universités, les organismes communautaires, les commissions scolaires, les conseils de bande et tribaux ainsi que les associations professionnelles, il a élaboré et exécuté des programmes fondés sur des données probantes qui ciblent des enjeux de criminalité précis partout au Canada.

De 2007 à 2012, le CNPC a financé quelque 30 projets portant sur la violence chez les jeunes et, indirectement, la cyberintimidation et l'intimidation traditionnelle. Ces projets ciblent bon nombre des facteurs de risque sous-jacents qui contribuent aux comportements antisociaux, par exemple : le manque d'habiletés sociales, le mauvais rendement scolaire, les pairs antisociaux, l'abus de substances, l'agressivité, le conflit familial, la mauvaise maîtrise de soi et le faible attachement à l'école. Habituellement, les programmes de prévention de l'intimidation et de la cyberintimidation incluent des éléments liés à la résolution de conflits, aux stratégies de prise de décisions, aux saines relations, aux habiletés de communication et à la participation positive à la vie scolaire et

communautaire. Des exemples de projets financés par le CNPC sont décrits ci-dessous, notamment des programmes de prévention adaptés au sexe de l'enfant :

- **Stop Now and Plan (SNAP)** est une stratégie cognitivo-comportementale qui aide les enfants et les parents à maîtriser leurs sentiments de colère en les incitant à s'arrêter pour réfléchir et planifier des solutions de rechange positives avant d'agir sur un coup de tête.
- **Spirit Girls** est une intervention sexospécifique qui cible les filles présentant de multiples facteurs de risque qui adoptent des comportements agressifs et délinquants comme l'intimidation, le vol et les voies de fait. Le projet fait appel à une approche axée sur les relations pour bâtir la confiance et favoriser l'acquisition d'habiletés prosociales, ainsi que pour faciliter le processus d'établissement ou de rétablissement des liens avec les écoles, les collectivités, les pairs, les familles et les modèles positifs.
- **Reconnecting Youth** est un programme de prévention scolaire conçu comme un cours d'un semestre s'adressant aux jeunes du secondaire à risque. Il s'agit d'une approche proactive de la résolution des problèmes de comportement cooccurrents (comme l'abus de substances, l'agressivité, la dépression ou le risque de suicide) souvent observés chez les jeunes susceptibles d'abandonner l'école secondaire.
- Le **Leadership and Resiliency Program (LRP)** vise l'établissement de relations positives ainsi que l'élaboration de stratégies d'adaptation, et il aide à se fixer des buts par un mélange d'activités de groupe, d'activités de bénévolat et d'activités récréatives. Il appuie les facteurs de résilience afin de favoriser le développement optimal des jeunes.
- **Alternative Suspension** cible les élèves du secondaire qui éprouvent des difficultés dans leur développement scolaire et social et tente de les aider à mieux s'intégrer à la vie scolaire et à s'adapter positivement au milieu scolaire. Ce programme a prouvé qu'il était en mesure de réduire les facteurs de risque liés à l'abandon scolaire.
- **Girls Circle** offre aux filles à risque âgées de 10 à 12 ans un groupe de soutien structuré qui intègre la théorie relationnelle, les pratiques de résilience et la formation axée sur des compétences, de façon à accroître les liens positifs, les forces personnelles et collectives ainsi que la compétence sociale.
- Le **Strengthening Families Program** vise à réduire les facteurs de risque ou les problèmes comportementaux et sociaux chez les enfants et les familles à risque, et à accroître les facteurs de protection en renforçant les relations familiales, les habiletés de communication, la maîtrise des émotions et de la colère, l'aptitude à résoudre des problèmes et les compétences parentales.
- **Botvin Life Skills Training** est un programme de prévention scolaire visant à renseigner les jeunes par l'acquisition de connaissances et de compétences, surtout en ce qui concerne la résistance à la pression des pairs, la promotion de l'image de soi positive et de l'aptitude à résoudre efficacement des problèmes, ainsi que l'établissement de saines relations.

- Le **projet *Venture*** est un programme expérientiel de développement des jeunes en plein air conçu par le *National Indian Youth Leadership Project* (NIYLP). Il cible les jeunes autochtones de la cinquième à la neuvième année et englobe des activités en classe, des activités extérieures, des camps d'aventure et du bénévolat dans la collectivité.

À la lumière de la préoccupation grandissante du public à l'égard de l'intimidation, et des efforts actuellement déployés par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux pour résoudre le problème, le CNPC a fait de l'intimidation dans les écoles un thème prioritaire de son dernier appel de propositions de projets, qui a eu lieu à l'automne 2012 dans le cadre du Fonds d'action en prévention du crime. Le CNPC pourra ainsi mettre à l'essai des interventions de prévention de l'intimidation précises fondées sur des données probantes, et renforcer la base de connaissances sur ce qui fonctionne dans le contexte canadien.

(c) Répression et application

Dans les situations où les activités d'éducation et de sensibilisation et les programmes de prévention ciblée échouent, les initiatives de répression qui découragent la cyberintimidation et l'intimidation et qui empêchent les jeunes de commettre des infractions criminelles peuvent entrer en jeu. Ces initiatives incluent l'application de sanctions et de dispositions législatives au besoin.

Depuis 1995, la GRC a soutenu la justice réparatrice comme faisant partie de son modèle de prestation de services policiers communautaires, dans le cadre d'une stratégie de déjudiciarisation et de développement communautaire. La justice réparatrice met l'accent sur la réparation, la médiation et la réconciliation entre les criminels, les victimes et la collectivité, plutôt que sur la punition. En partenariat avec les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, les groupes autochtones et les collectivités individuelles, la GRC offre aux policiers et aux citoyens de partout au Canada une formation sur les pratiques de justice réparatrice. Certains policiers éducateurs ont également recours à des méthodes de justice réparatrice dans le milieu scolaire.

Les mesures extrajudiciaires comme la justice réparatrice et les références de jeunes, mises en œuvre pour agir sur les causes sous-jacentes du comportement criminel, permettent à la police de déterminer ce qui est le mieux pour toutes les personnes responsables d'un incident criminel ou touchées par ce type d'incident. Le pouvoir de la GRC d'appliquer des mesures extrajudiciaires est dérivé de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*. L'application de mesures extrajudiciaires varie d'une

région à l'autre du pays, selon les ressources communautaires et les priorités locales. Dans certaines provinces et certains territoires, la GRC joue un rôle actif pour repérer les jeunes à risque et gérer le dossier d'un jeune tout au long du processus de référence. Dans d'autres provinces et territoires, la GRC aiguillera le jeune vers une ressource communautaire, qui gèrera le dossier du jeune, dirigera le jeune vers un programme d'intervention ou fera un suivi de la conformité.

Par ailleurs, en plus de son mandat éducatif, Cyberaide.ca offre un service précieux à la police de l'ensemble du pays en analysant et en triant les rapports et en transmettant uniquement les pistes pertinentes au service approprié d'application de la loi. Les forces policières se contentent de fournir des renseignements éducatifs pour toute question de nature non illégale et peuvent ainsi consacrer un maximum de ressources aux enquêtes. En 2005, Cyberaide.ca a commencé à recevoir des signalements directement des jeunes sur des enjeux liés à l'autoexploitation juvénile. En fait, 5 % des signalements de la ligne d'aide proviennent de jeunes de 12 à 17 ans, 60 % d'entre eux signalant un incident de pornographie juvénile. Bien que l'autoexploitation juvénile ne constitue pas toujours de la pornographie juvénile, ces enjeux ont un lien étroit entre eux et avec la cyberintimidation. Un nouveau site nommé aidezmoisvp.ca a été créé pour aider et appuyer les jeunes qui ont commis l'erreur d'envoyer une image sexuelle d'eux-mêmes à leurs pairs. Ce site a pour objet de donner le pouvoir aux jeunes en leur offrant des conseils sur la suppression de contenu des sites Web populaires, des stratégies pour composer avec les pairs et aller de l'avant de façon productive et positive, ainsi que de l'information sur les infractions au *Code criminel* qui peuvent découler de la participation à ce type d'activité.

En outre, aux termes du projet de loi C-22, une *Loi concernant la déclaration obligatoire de la pornographie juvénile sur Internet par les personnes qui fournissent des services Internet*, qui est entré en vigueur le 8 décembre 2011, les fournisseurs de services Internet au public, notamment ceux qui offrent des services de courrier électronique, des services d'hébergement de contenu sur Internet et des sites de réseautage social, doivent obligatoirement déclarer à l'autorité désignée les signalements qu'ils reçoivent au sujet de sites Web où de la pornographie juvénile pourrait être accessible au public.

2. ACQUISITION DE CONNAISSANCES (de pair avec les recommandations 1 et 6)

La nécessité d'acquérir des connaissances sur les pratiques et les stratégies efficaces sous-tend l'ensemble des activités de prévention. En tant que centre de connaissances sur ce qui fonctionne en prévention du crime, le CNPC a mis au point des ressources accessibles au public sur les interventions fondées sur des données probantes visant à

combattre l'intimidation. Ces dernières années, le CNPC a publié des articles examinant la nature de l'intimidation au Canada, ainsi qu'un aperçu des programmes efficaces de lutte contre l'intimidation. Les publications portent les titres suivants :

- *Prévenir l'intimidation : la nature et la fréquence de l'intimidation au Canada*
- *La prévention de l'intimidation à l'école*
- *Mesures initiales pour mettre fin à l'intimidation : conseils aux adultes pour aider les enfants de 4 à 11 ans*
- *Mesures initiales pour mettre fin à l'intimidation et au harcèlement : conseils aux adultes pour aider les jeunes de 12 à 17 ans*

L'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) appuie elle aussi la recherche sur la cyberintimidation, l'intimidation et les saines relations par l'entremise de l'étude sur les comportements de santé des jeunes d'âge scolaire (HBSC). Principalement financée par l'ASPC, l'étude HBSC constitue un effort de recherche international qui fournit des données représentatives du pays sur divers comportements et résultats de santé applicables aux enfants âgés de 11 à 15 ans. Depuis 2006, cette étude comporte des questions au sujet de l'intimidation électronique, ou cyberintimidation (harcèlement au moyen de forums de discussion, de courriels, de photos numériques ou de téléphones cellulaires), afin de permettre la collecte de données sur ce phénomène émergent. Elle fournit aussi des données sur les différences entre les sexes, le but étant d'examiner les différents rapports des garçons et des filles avec la cyberintimidation.

Pour compléter sa recherche quant à l'ampleur des problèmes liés à l'intimidation électronique au Canada, l'ASPC travaille à la diffusion d'information sur les programmes de prévention de la violence fondés sur des données probantes, et ce, par l'entremise de son Portail canadien des pratiques exemplaires. Le portail contient de l'information sur des programmes de lutte contre la violence et de promotion de la santé pour la maison, l'école et la collectivité, séparés par groupe d'âge, ainsi que des liens vers d'autres dépôts d'information à l'intention des parties intéressées. Ces programmes ont été choisis au moyen d'un examen systématique effectué par le réseau PREVNet, qui a étudié les programmes de prévention de la violence de partout dans le monde pour cerner 38 interventions efficaces.

3. MOBILISATION DES INTERVENANTS *(de pair avec les recommandations 1, 4 et 5)*

La collaboration étroite avec les intervenants constitue un autre facteur clé pour résoudre les problèmes de la cyberintimidation et de l'intimidation.

Le CNPC travaille régulièrement avec les provinces et territoires pour échanger de l'information sur la prévention efficace du crime et coordonner des programmes et des activités de prévention dans les collectivités de partout au pays. Le CNPC participe aussi au Groupe de travail fédéral-provincial-territorial (FPT) sur la prévention du crime et anime les discussions sur les enjeux liés à la criminalité et les questions de prévention. Au cours des années à venir, le CNPC jouera probablement un plus grand rôle dans le cadre de la Stratégie nationale pour la prévention du crime, vu que les ministres FPT de la Justice et de la Sécurité publique ont récemment fait de la prévention du crime une priorité. D'ailleurs, à leur dernière réunion en octobre 2012, les ministres ont convenu que la protection des enfants et des jeunes canadiens était d'une importance capitale, et que la cyberintimidation représentait un problème grave dans le contexte de la prévention du crime. Les ministres ont donc formé un comité de hauts fonctionnaires, dirigé par Justice Canada (JC), pour étudier les lacunes du *Code criminel* en ce qui concerne la cyberintimidation et la distribution non consensuelle d'images intimes.

Dans la même veine, l'ASPC a mis en place un cadre d'échange FPT. Par sa collaboration continue avec le Consortium conjoint pour les écoles en santé (CCES), l'ASPC travaille avec les ministères provinciaux et territoriaux de la Santé et de l'Éducation en vue d'échanger des connaissances, de renforcer les capacités et d'assurer un leadership relativement aux priorités communes concernant les enfants d'âge scolaire, sous l'égide d'un cadre exhaustif de santé en milieu scolaire. Au nombre des priorités, mentionnons la promotion de la bonne santé mentale et des saines relations, ainsi que la prévention de l'intimidation.

Par ailleurs, afin de donner la parole aux enfants et aux jeunes sur les questions qui les touchent, l'ASPC a recours à divers mécanismes pour mobiliser les jeunes concernant les questions liées à leur santé et à leur bien-être, dont l'intimidation et la cyberintimidation, à l'appui de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (CNUDE). Entre autres, l'ASPC organise régulièrement des campagnes de sensibilisation telles que celles associées à la Journée nationale de l'enfant, elle soutient la participation de jeunes délégués aux réunions nationales et internationales, et elle sollicite la contribution et la rétroaction des jeunes dans le cadre d'événements de mobilisation des jeunes portant sur les politiques et les recherches clés. L'ASPC est le coresponsable fédéral de la mise en œuvre de la CNUDE avec JC.

Durant la préparation du rapport national 2010 de l'étude HBSC, l'ASPC a tenu un atelier de mobilisation des jeunes où ces derniers ont fourni leurs réflexions sur divers sujets dont la cyberintimidation. Ces réflexions ont ensuite été intégrées au rapport

ANNEXE A

canadien de 2010. À partir des données de l'étude HBSC, les jeunes ont également filmé des vidéos à l'intention de leurs pairs sur divers sujets qui leur tenaient à cœur, comme l'intimidation et la cyberintimidation. À la suite de son atelier auprès des jeunes, l'ASPC a soutenu l'élaboration d'une trousse pour mobiliser la participation des jeunes à des activités de politique et de recherche. Les rapports nationaux 2006 et 2010 de l'étude HBSC ont été publiés sur le site Web de l'ASPC et distribués à grande échelle auprès de divers intervenants. La distribution aux ministres provinciaux et territoriaux de la Santé et de l'Éducation a été effectuée par le CCES.

En plus de ses activités d'approche, la GRC encourage la collaboration interministérielle. Ses Services nationaux de la prévention du crime ont récemment lancé un comité de mobilisation collaborative des jeunes (MCJ), un comité horizontal de ministères fédéraux qui s'intéressent à la mobilisation des jeunes, afin d'atteindre leurs objectifs ou d'améliorer leurs programmes et leurs initiatives. Le comité MCJ vise à accroître la capacité et l'expertise des ministères fédéraux relativement à la mobilisation des jeunes. À ce jour, le comité MCJ compte sept ministères fédéraux participants : l'ASPC, SP, JC, Ressources humaines et Développement des compétences Canada, Condition féminine Canada, Patrimoine canadien et Santé Canada (Direction générale de la santé des Premières nations et des Inuits). De plus, la Section de la mobilisation des jeunes de la GRC supervise un Comité consultatif sur la jeunesse qu'elle consulte tous les ans pour obtenir les perspectives des jeunes sur des questions comme la cyberintimidation et l'intimidation.

Enfin, en ce qui concerne la mobilisation des intervenants de l'industrie, les responsables de Cyberaide.ca collaborent avec les fournisseurs de services Internet par l'entremise de la Coalition canadienne contre l'exploitation des enfants sur Internet, un forum multisectoriel de bénévoles composé de partenaires de l'industrie, de l'application de la loi et des secteurs gouvernemental et non gouvernemental.